Séance du 1er avril 2025

n°014/25
1/2

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents à la séance : 22

Pouvoir : 6

Date de la convocation : 26 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le premier avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Sandra GUINOT et Didier BERNARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Nelly MONNOT, Bénédicte PINSONNEAUX à Pascale DESRAY, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Pascale BARBIER, Elise MARTIN à Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU à Jacqueline PENAUD.

Objet : Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2024

Exposé :
Le compte administratif est présenté en fin d'exercice par le Maire.
Il retrace la situation budgétaire de la commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que l'assemblée délibérante puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. Son vote doit intervenir avant le 30 juin de l'année n+1.
Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire : il permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2024, corrigé du solde d'exécution de l'année 2023, fait apparaître les résultats présentés ci-dessous, résultats qui sont conformes en tous points à ceux indiqués dans le compte de gestion.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 109 433.02 €	2 303 396.76 €	8 412 829.78 €
Recettes	7 761 958.72 €	2 523 840.90 €	10 285 799.62 €
Résultat de l'exercice	**1 652 525.70 €**	**220 444.14 €**	**1 872 969.84 €**
Résultat N-1 reporté	5 095 461.09 €	-1 439 193.99 €	3 656 267.10 €
Résultat de clôture	**6 747 986.79 €**	**-1 218 749.85 €**	**5 529 236.94 €**
Restes à réaliser (RAR) dépenses	0.00 €	98 742.70 €	98 742.70 €
Restes à réaliser (RAR) recettes	0.00 €	316 362.77 €	316 362.77 €
Solde des RAR	**0.00 €**	**217 620.07 €**	**217 620.07 €**
Résultat global de clôture	**6 747 986.79 €**	**-1 001 129.78 €**	**5 746 857.01 €**

Visa :
Vu les articles L.2121-31 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes desquels l'arrêté des comptes annuels de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin et après production du compte de gestion par le comptable,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire se retire au moment du vote du compte administratif après sa discussion et que le conseil municipal élit son président.

Délibération :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ELIT un Président, Alain MERE, pour procéder au vote du Compte Administratif.
- APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

Vote : POUR 22, ABSTENTION 6 (T. BATHIARD, E. MARTIN, D. BERNARD, MC. BOIREAU, L. LAGRIFFOUL, J. PENAUD)
Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture
le 0 3 AVR. 2025
et publié, affiché ou notifié
le 0 3 AVR. 2025
Florence PLISSONNIER
Maire

Réf. 201 524 Berger-Levrault (1309)